



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CEI

Question orale n° 195

Texte de la question

L'état de santé, aujourd'hui et dans les années à venir, des enfants et des adultes dans les zones de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine contaminées par la radioactivité de Tchernobyl demeure un sujet de sérieuses préoccupations. Une première analyse, rapide, a été faite par la Communauté internationale, en 1990, à travers le projet international Tchernobyl, coordonné par l'Agence de Vienne, analyse par ailleurs contestée. Dans le cadre de l'accord partiel ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs du Conseil de l'Europe, une action complémentaire a été définie pour contrôler les conséquences à moyen terme sur la santé. Coordonnée avec la Commission des Communautés et l'unité de radioactivité du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS, le programme SIEADAPO d'information épidémiologique et d'aide à la décision médicale tend à créer un réseau informatique dans huit hôpitaux au travers de la zone contaminée (y compris au nord-est de la Turquie) reliés par un satellite de télécommunication de l'Agence spatiale européenne. Dans un premier temps, la Commission européenne (DG 1) propose d'effectuer un bilan des projets existants ou prévus sous l'angle bilatéral ou multilatéral relatifs à l'accident de Tchernobyl. Le budget du bilan est de 300 000 francs, dont 100 000 francs demandés à la France, sur une base de contribution volontaire. La seconde phase comprend une contribution de six millions de francs demandée à la France, qui couvrirait en grande partie du matériel informatique livré par une entreprise française. La France ne semble pas très enthousiaste pour soutenir ces projets. Alors qu'elle est très active dans les projets concernant la sûreté des centrales nucléaires à l'Est, alors qu'elle a gagné l'appel d'offres pour le sarcophage de Tchernobyl, il semblerait paradoxal qu'elle soit absente de cette action concernant la santé. M. Claude Birraux demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes quelle sera la position du Gouvernement sur ce dossier et quel est, le cas échéant, son degré de compassion pour les populations victimes de Tchernobyl.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 195

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6244

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6378

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 1993